

APPEL À PROJETS

Aide aux investissements des entreprises agroalimentaires en région Grand Est

Jusqu'à

700 K€

en subvention



BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME, ETI, GE,
Coopératives ainsi que les
Collectivités Territoriales



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 10 à 40 % en fonction
de la taille de l'entreprise
et des majorations



PÉRIODE

1^{ère} relève le 28 mai 2026
2^{ème} relève le 18 décembre 2026

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

L'appel à projets « Aide aux investissements des entreprises agroalimentaires » vise à accompagner les entreprises de l'agroalimentaire et les brasseries dans leur développement, leur modernisation et dans leurs transitions énergétiques, environnementales et technologiques.

Il s'appuie sur les objectifs de la Région, qui sont :

- ↳ Viser une **alimentation durable** et accompagner les transitions menant à l'assiette de demain
- ↳ Contribuer à la **souveraineté protéique et alimentaire** du territoire
- ↳ Soutenir la **transformation des entreprises** sur les plans environnemental, énergétique, numérique, technologique, robotique

Les dépenses éligibles à cet appel à projets sont les suivantes :

- ↳ Les **matériels et/ou équipements neufs**, liés à la mise en oeuvre et/ou à la modernisation du processus de transformation, conditionnement et de stockage ;
- ↳ La **modernisation d'équipements existants** par l'ajout de nouvelles fonctionnalités, de solutions technologiques ou de systèmes numériques ;
- ↳ Les matériels et/ou équipements permettant de **contrôler et de réduire les consommations** d'énergie et d'eau ;
- ↳ Les **matériels liés à la récupération** de bouteilles ou autres contenants en vue de leur réemploi ;
- ↳ Les **investissements immatériels** directement liés au processus de production et de transformation, au conditionnement et au stockage (par exemple, les ERP) ;
- ↳ La création de chambres et locaux de stockage froid.

Les dépenses réalisées sous forme de crédit-bail et de cession-bail (lease-back) sont éligibles.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises peuvent prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention**,
- ↳ Pouvant représenter jusqu'à **40% des dépenses éligibles**, grâce à certaines majorations (Certifications SIQO, Label, ...) dans la limite du plafond du montant de l'aide de **700 K€**

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

160

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

in www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr